Le Directeur général de Bordeaux INP

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 711-7, L. 717-1, L. 719-1, L. 719-2 et D. 719-1 à D. 719-40 ;

Vu le décret n° 2009-329 du 25 mars 2009 modifié créant Bordeaux INP, notamment son article 10 ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche du 25 septembre 2013 modifié portant création des instituts et écoles internes des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel relevant de la tutelle exclusive du ministre chargé de l'enseignement supérieur modifié par l'arrêté du 8 avril 2022 ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2025 du ministre, auprès de la ministre d'État, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche portant nomination de monsieur Guillaume FERRÉ dans les fonctions de directeur général de Bordeaux INP à compter du 18 août 2025 ;

Vu le règlement intérieur de Bordeaux INP en vigueur ;

Vu le règlement intérieur de l'ENSEGID en vigueur, notamment ses articles II-1, II-3, II-4 ;

Vu l'arrêté 126/2026 en date du 29 septembre 2026 portant organisation de l'élection des représentants des personnels au conseil d'école et à la commission recherche de l'ENSEGID – Bordeaux INP ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales en date du 25 novembre 2026 ;

ARRÊTE

Article 1er – Conseil d'école

Le procès-verbal de dépouillement ayant fait apparaître les indications suivantes :

Collège A :

Nombre d'électeurs inscrits (liste électorale et ajouts effectués) : 6
Nombre total de votants (émargements) : 6
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 6
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre d'enveloppe vides : 0
Nombre de suffrages exprimés : 6

Suffrages exprimés pour la liste « CE-ENSEGID 2026 » : 6

Sont élus représentants des personnels du collège A au conseil d'école de l'ENSEGID – Bordeaux INP :

- M. RAZIN Philippe
- Mme SCHMUTZ-ARBOGAST Myriam
- M. ATTÉIA Olivier
- Mme LOISY Corinne

Collège B :

Nombre d'électeurs inscrits (liste électorale et ajouts effectués) : 12
Nombre total de votants (émargements) : 10
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 10
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre d'enveloppe vides : 0
Nombre de suffrages exprimés : 10

Suffrages exprimés pour la liste « Liste Conseil d'école Collège B » : 10

Sont élus représentants des personnels du collège B au conseil d'école de l'ENSEGID – Bordeaux INP :

- Mme ARGENTIN Anne-Laure
- M. BOURILLOT Raphaël
- Mme GRÉLAUD Carine
- M. LE ROUX Olivier

Collège BIATSS :

Nombre d'électeurs inscrits (liste électorale et ajouts effectués) : 10
Nombre total de votants (émargements) : 8
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 8
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre d'enveloppe vides : 0
Nombre de suffrages exprimés : 8

Suffrages exprimés pour la liste « BIATSS pour l'ENSEGID » : 8

Sont élus représentants des personnels du collège BIATSS au conseil d'école de l'ENSEGID – Bordeaux INP :

- Mme PIGOT Léa
- M. GALAUP Serge
- Mme OLIVIER Marie-Joëlle

Article 2 – Commission recherche

Le procès-verbal de dépouillement ayant fait apparaître les indications suivantes :

Collège unique des enseignants-chercheurs :

Nombre d'électeurs inscrits (liste électorale et ajouts effectués) : 18

Nombre total de votants (émargements) : 16
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 16
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre d'enveloppe vides : 0
Nombre de suffrages exprimés : 16

Suffrages exprimés pour la liste « Commission Recherche ENSEGID 2026 » : 16

Sont élus représentants des personnels du collège des enseignants-chercheurs à la commission recherche de l'ENSEGID – Bordeaux INP :

- M. DELERUE Florian
- Mme LELEU Sophie
- M. COHEN Grégory
- Mme RIBAUDO Cristina

Article 3 – Durée du mandat

Les représentants des personnels aux instances statutaires de l'ENSEGID – Bordeaux INP sont élus pour une durée de trois ans à compter du 28 novembre 2026.

Article 4 – Exécution

La directrice générale des services de Bordeaux INP et le directeur de l'ENSEGID sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui tient lieu de convocation des collèges électoraux.

Article 5 – Publicité

Le présent arrêté est transmis au recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur de l'académie de Bordeaux, chancelier des universités.

Il est publié par voie d'affichage dans les locaux des services généraux de l'établissement et dans ceux de l'ENSEGID. Il fait l'objet d'une publicité sur l'espace de travail de l'établissement.

Fait à Talence,

Le Directeur général de Bordeaux INP
Guillaume FERRÉ



Guillaume FERRÉ
Directeur général